



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 10965

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les résultats mitigés des méthodes globale et semi-globale dans l'apprentissage de la lecture. Les instituteurs ont actuellement le choix entre différentes méthodes pédagogiques pour enseigner la lecture aux enfants : globale, semi-globale ou syllabique. Plusieurs associations de parents d'élèves s'interrogent sur l'efficacité des méthodes globale et semi-globale, qui ne donnent pas aux enfants les clés pour déchiffrer n'importe quel mot, connu ou non. La méthode traditionnelle semble à ce titre bien supérieure, car elle passe par l'apprentissage des syllabes et s'applique facilement à l'ensemble des mots, quelle que soit leur complexité. Or chacun connaît les problèmes d'illettrisme qui perdurent dans notre pays : à dix-sept ans, 11,6 % des jeunes manifestent de réelles difficultés de compréhension, dont 6,5 % environ sont en situation de quasi-illettrisme. Ces chiffres tout à fait alarmants ont été publiés dans l'État de l'école, en octobre 2002, par le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Face à cette situation, il s'avère nécessaire de privilégier la méthode syllabique, qui a fait ses preuves pour de nombreuses générations d'élèves. Certains enseignants éprouvent une réticence injustifiée à choisir une méthode certes ancienne, mais qui a le mérite d'être claire et efficace. Dès lors, il serait bon de revenir sur le libre choix qui leur est accordé entre les différents procédés d'apprentissage de la lecture, et de généraliser le recours à la méthode syllabique. Il en va de l'avenir de nos enfants, car les compétences en lecture sont la base de toutes les disciplines. Les difficultés de compréhension d'un texte compromettent gravement le parcours scolaire et, par la suite, les chances d'insertion professionnelle de ces jeunes. Dans le cadre du combat contre l'illettrisme, il souhaiterait savoir si le retour à la méthode syllabique d'apprentissage de la lecture pour l'ensemble des élèves fait partie des priorités du Gouvernement.

Texte de la réponse

À l'école élémentaire, l'apprentissage de la lecture est confié à des maîtres qui sont en mesure de mettre en oeuvre de façon efficace la méthode appropriée aux élèves qui leur sont confiés. La méthode globale, au sens strict du terme, a été très peu pratiquée en France. Pour la très grande majorité des maîtres du cours préparatoire, la maîtrise de la combinatoire constitue, au moins autant que la compréhension des textes, une préoccupation essentielle au moment de l'apprentissage de la lecture : il est nécessaire de faire une place importante à l'approche syllabique. Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a fait de l'amélioration de l'efficacité de l'apprentissage de la lecture à l'école élémentaire une priorité absolue. Toutefois, il n'est pas envisagé de préconiser une méthode particulière, aucune n'ayant fait la preuve de sa supériorité sur les autres en milieu scolaire « ordinaire » où se côtoient des enfants dont les besoins sont variés. Quelles que soient les méthodes utilisées, le ministre a souhaité que soient confirmées les directives définies dans les derniers programmes (arrêté du 25 janvier 2002), concernant notamment les horaires consacrés à l'apprentissage de la langue et les exigences en matière d'acquisition de la lecture. Le déchiffrement et l'identification des mots, d'un côté, la compréhension des textes, par ailleurs, doivent faire l'objet d'un enseignement intensif dès le cours préparatoire. Depuis la rentrée 2002, le livret « Lire au CP, repérer les difficultés pour mieux agir » est à la disposition de tous les maîtres de cours préparatoire afin de guider leurs

interventions auprès des élèves fragiles ou en difficulté. Il propose une liste d'obstacles rencontrés par les élèves dans leur apprentissage au CP ainsi que des situations pédagogiques de nature à permettre de les surmonter.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10965

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 454

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9430